

COMMUNE DE MEALLET
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
Article L.2121-25 du CGCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2022 s'est réuni salle de la mairie le jeudi 29 septembre 2022 à 20 heures 30, sous la présidence de Roger RIBAUD, Maire.

Elus présents : Roger RIBAUD, Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Lucie DRÉANO, Thibaut FONTEIX, Manuel ROCHE, Denis SOULIER, Jean DELCHER, Jean-François CHANUT.

Absents excusés : Philippe LAYAC, Benoît TISSANDIER.

Secrétaire de séance : Lucie DRÉANO.

Avec 9 élus présents, le quorum est atteint. Monsieur le Maire donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022-020 - Signature du contrat de bail avec Free Mobile dans le cadre de l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile, sur la section de Chabrespine - Rejetée.

Considérant que les habitants du village de Chabrespine, qu'ils soient en résidence principale ou secondaire, n'ont pas été informés individuellement du projet, le Conseil Municipal, avec 5 voix contre et 4 voix pour, n'autorise pas pour l'heure Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec Free Mobile.

Délibération n°2022-021 - Adhésion 2022 à la Fondation du Patrimoine - Approuvée.

L'Assemblée Municipale décide, à l'unanimité, d'adhérer pour l'année 2022 à la Fondation du Patrimoine, il sera versé une cotisation de 55 €uros.

Fait à MEALLET, le 05 octobre 2022.

Affiché le 05 octobre 2022.

Le Maire,

Roger RIBAUD.